RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel marin
Bassin d'Arcachon

Conseil de gestion du 23 septembre 2026
Délibération n°2026-18

Avis sur l'enquête administrative 03-2026 (AECM)

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L334-5, R334-33 et L414-4 II bis ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la Biodiversité ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2026/062 du 15 juin 2026 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;

Vu la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et la délibération n°2024-26 portant modification de ce même règlement intérieur.

Vu la saisine de la DDTM en date du 22 juillet pour l'enquête administrative n°03-2026 (79 demandes).

Considérant :

- Les éléments contenus dans l'enquête administrative ;
- Les périmètres et les enjeux du PNMBA et des sites N2000 dont il est opérateur ;
- Les finalités du Plan de gestion du PNMBA ;
- Que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable à l'analyse technique des 79 demandes d'AECM concernés par l'enquête administrative n°03-2026.

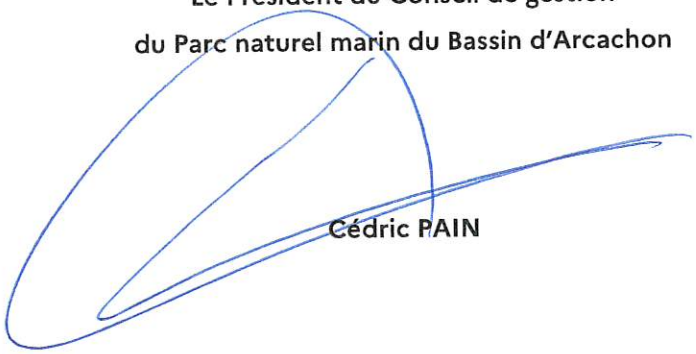
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion

du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon



Cédric PAIN

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr